

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2022
--

L'an deux mil vingt deux
et le neuf décembre

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, L'HOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),

Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-094

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du SYDER pour la réalisation d'un audit réseaux de chaleur chaufferies bois

Madame la Maire expose que la commune a souhaité se faire accompagner pour la réalisation d'un audit de ses deux réseaux de chaleur chaufferies bois du centre et du bourg :

=) état des installations (au regard de leur âge), historique des travaux menés, systèmes de collecte et analyse automatique de données en place,
=) modalités d'exploitation, de suivi et de gestion, acteurs impliqués, indicateurs utilisés,
=) réalisation d'un bilan d'exploitation synthétique pour les 3 dernières saisons de chauffe : énergie consommée (quantité et qualité), énergie vendue (par abonné si possible), taux de couverture bois, pertes réseaux ... puis comparaison avec les valeurs présentées lors de la conception.

La proposition du cabinet EEPOS s'élève à 5 920 € HT, soit 7 104 € TTC. Le SYDER, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable de l'ADEME, est susceptible de participer au financement de 70 % du coût de cette prestation.

Le montant de subvention sollicitée est de 4 144 €, le reste à charge pour la commune, via son budget chaufferies bois, serait ainsi de 1 776 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE une subvention auprès du SYDER pour la réalisation d'un audit portant sur les réseaux de chaleur communaux, chaufferies bois,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents à cette décision,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Publication ou notification du :

Publication site internet le :

Affichage liste des délibérations le :

15 DEC. 2022

15 DEC. 2022

15 DEC. 2022

13 DEC. 2022

